

RDD CEN DES 27 – 28 – 29 JUIN 2023

Séance 1 : Mardi 27 Juin matin - Présidence Pascale Baldo - RDD : Alain Devaux

La journée a débuté par l'accueil de la nouvelle CEN élue au Congrès de la Palmyre qui s'est tenu du 5 au 9 juin. Une matinée particulière destinée à mettre en place un nouveau collectif et faire connaissance.

Fanny félicite les membres de la CEN élus. Il est ensuite procédé à une présentation croisée où chacun a pu exprimer ses aspirations, ses attentes, sa considération du militantisme.

Commentaires supplémentaires d'Alain sur l'AM : il a ensuite été procédé à la présentation et à l'élection du Bureau National ainsi que du personnel administratif. Il n'y a pas de renforts prévus pour le Bureau National tant en personnel qu'en droits syndicaux.

Fanny précise que bien qu'élue à la Commission Exécutive Confédérale, elle assistera à l'ensemble des CEN.

Il est regretté que le bureau national ne soit constitué que de 3 femmes et un seul cadre C, par manque de candidature.

Durant ce mandat, il faudra travailler au renouvellement du bureau national.

Le Bureau National a été élu à l'unanimité.

Séance 2 : Mardi 27 Juin AM - Présidence : Michel Rabillard - RDD : Fred Sottet

- Élection du bureau national

Les divers mandats et responsabilités des membres du bureau national ont tout d'abord été rappelés.

	Mandats	Dossiers	Autre
Olivier VILLOIS	Direction fédérale	Communication Presse	Suivi intersyndicale
Frédéric SCALBERT		Droits et garanties Foncier - SIP Domaines - Contractuels	Suivi des CAP
Cécile MAZAUD	Direction fédérale CSAR	Télétravail SIP - SIE - Foncier Égalité - Santé au travail	Prise de note Organisation des CEN
Fabien DAMPENON	CE UFSE - CE UGICT CSAR - CSFP	Cadres - Contrôle fiscal Problématique séparation ordo/comptable	Aide déclarations IR Aide préparation Concours Veille fiscale
Sylvain BERNARDEAU	Direction fédérale		Responsable à la vie syndicale Gestion des administratifs
Didier LAPLAGNE	Direction fédérale FS ministérielle CSAR - FS du CSAR	Santé au travail Suivi des événements graves	

Sébastien WEBER		Formation professionnelle Suivi des écoles Handicap	
Nicolas THIRION	Direction fédérale (collectif éco) Collectif DOM fonction publique - ATTAC	DOM Informatique Gestion publique	
Sylvain CARPENTIER	CE UFSE	Droits et garanties Indemnitaire Gestion publique Contractuels	Animation du pôle juridique
Véronique PASCALIDES	FS du CSAR	Formation syndicale Contrôle fiscal- Égalité	Relecture
Philippe CRASTE	CE UFSE FS du CSAR	Revendicatif	Suivi collectifs CEN Documentaliste Suivi territorial
Bruno MONZIOLS	CFC fédération finances CFC UFSE CESR (propriétaire BDT) CA AFUL (gestionnaire complexe Montreuil) CA avenir social		Administrateur
Fanny DECOSTER	CE UFSE Direction fédérale (pilier) CEC (+collectif femmes/mixité et droit ouvrier) CSAR CSAM		Secrétaire générale

La question de la disponibilité de la secrétaire générale, suite à son élection à la CE confédérale a été discutée. Elle s'engage à participer à toutes les CEN. Un appui du bureau national est mis en place pour adapter la situation (cf répartition des responsabilités ci-dessus).

Vote de la CEN sur le bureau national : Vote pour à l'unanimité

La suite de la séance a été consacrée à l'organisation du travail en CEN avec trois ateliers : rôle du dirigeant national / suivi de territoire / suivi de dossiers (collectifs CEN).

- Débat et vote sur le règlement intérieur de la CEN

Quelques modifications ont été apportées au RI initial proposé par le bureau national.

Vote du RI : Vote pour à l'unanimité.

Débat sur l'utilité, l'utilisation et le choix d'un réseau de type whatsapp. Un vote a conduit à choisir l'application whatsapp (20 pour contre 13 pour l'application signal).

Séance 3 : Mercredi 28 Juin matin *Présidence : Laurent Bancon - RDD : Johan Oudit*

Le débat à la suite du rapport introductif de Fanny (confère en pièce jointe)

Dans ce relevé 5 questions étaient mises au débat aux membres de la CEN :

- Une journée de formation contre les violences sexistes et sexuelles dès que possible de la nouvelle direction nationale
- Sur la campagne de syndicalisation estivale impulsée par la confédération
- Sur le dialogue social et la CSAR du 3 juillet
- Sur l'ouverture de la négociation indemnitaire, comment nous y impliquons les agent.es, avec quel rapport de force à construire.
- La CGT Finances Publiques doit elle se joindre à l'appel à la grève des informaticiens du 1^{er} septembre lancé par Solidaires Finances Publiques

Avant l'ouverture des débats deux demandes émanant de la CEN :

- Intégration dans le rapport introductif sur les événements à Mayotte
- Demande d'un débat dissocié autour du Conseil national de l'UFSE

- Sur le Conseil nationale de l'UFSE

Dans ce conseil national a été débattu une note du 23 mai relative à une analyse du 53ème congrès confédéral par l'UFSE. > **Confère pièce jointe**

A la demande de l'éducation nationale un vote par mandat des syndicats composants l'UFSE a été demandé à propos de cette note.

Les résultats de ce vote : 78% contre et 22% Pour

La CGT Finances Publiques a voté contre cette note d'analyse. Ce vote conclut une séquence où il y avait des discordances d'analyse aussi bien sur le 53ème congrès que sur le fonctionnement démocratique au sein de l'UFSE.

> **voir en pièce jointe l'intervention CGT FIP au CN et nos 2 contributions (FIP et autres syndicats) d'avant congrès**

À la suite de ce conseil national, une nouvelle note sera rédigée et un collectif autour des questions de démocratie syndicale a été acté.

- Débat revendicatif

Dans le débat a été évoqué, l'échec industriel de GMBI, le mouvement de mutation locale et les sous effectifs béants dans les services, la saigné dans les SPF et les SIP, sur l'accélération de la contractualisation...

Une analyse sur le mouvement des retraites et des campagnes à mener sur la rémunération (indemnitaire et point d'indice)

Sur le service public de proximité et notamment le coût des Maisons France Services pour les élus locaux et de l'opportunité de les revoir à ce sujet.

Du mandat qu'aura la direction nationale au sujet de la négociation sur l'indemnitaire.

Sur les prélèvements de grève baroques effectués par la Direction Générale.

Sur la dérive illibérale du gouvernement et d'une motion de soutien au mouvement du soulèvement de la Terre et y inclure aussi les attaques contre ATTAC et l'annulation d'agrément

d'Anticor.

Synthèse soumise au vote, incluant le rapport introductif

- ✓ Sur l'ouverture des négociations indemnitaires avec le DG
- = faire du suivi de territoire l'interlocuteur entre les sections et la direction locale.
- = envoi auprès des sections des documents relatifs à cette négociation, tout en demandant sa non-publication pour rester dans la clause de confidentialité qui ouvre toute négociation.
- ✓ Inclusion dans le rapport introductif d'un paragraphe autour de la situation à Mayotte.
- ✓ soutien autour de l'action des imprimeurs à la Banque de France
- ✓ tribune de soutien au mouvement du soulèvement de la Terre.
- = vote de la motion de soutien sans la dernière phrase qui intègre l'adhésion au mouvement.
- ✓ Sur la campagne de syndicalisation.
- = a été décidé de suivre la campagne confédérale, et que les sections se rapprochent de leurs UD pour avoir la documentation confédérale.
- = la direction nationale travaillera à une campagne de syndicalisation spécifique à la DGFIP.
- ✓ Sur GMBI
- = en intersyndicale, travail autour d'un dossier de presse pour les médias durant l'été ainsi qu'une conférence de presse.
- = en concomitance envoi d'un communiqué de presse-type à nos sections.
- = élaboration par le collectif d'un tract à destination des agents, et du public
- ✓ Sur les Maisons France service
- = mise à jour durant cette été des fiches que nous avons envoyé aux élus au début du NRP.
- ✓ Sur la généralisation des bureaux partagés
- Il s'agit d'un chamboulement de nos organisations de travail, impliquant de nombreuses autres problématiques (télétravail, journée des 4 jours...)
- = l'ensemble de ces questions relatives aux nouvelles organisations de travail seront traité au sein d'un collectif CEN.
- ✓ Sur le droit d'alerte informatique
- = absence de réponse du directeur général, il a été décidé d'une relance officielle à ce dernier

VOTE

Demande de scinder du vote la motion de soutien au soulèvement de la Terre

Vote sur la synthèse : Pour 44 Abstentions 3

Vote sur la motion au soulèvement de la Terre : Pour 38 Contre 1 Abstention 8

Séance 4 : Mercredi 28 Juin AM - Présidence : Marielle Arteaud- RDD : Jean Marc Servel

- Retour sur le 5^e congrès : quelques interventions des camarades sur le sujet...

- en deux congrès, nous avons réussi à nous passer des séances de nuit.
- C'était une demande des délégués.
- il a manqué un livret pour les congressistes.
- il y a eu énormément d'amendements et de modifications statutaires
- la préparation du congrès a été rendue compliquée par la proximité des élections professionnelles et surtout le conflit contre le projet « retraites » Macron / Borne
- le règlement intérieur du congrès était construit pour permettre de ne pas risquer des commissions à rallonge
- satisfaction du nombre de néo-congressistes (110). Les questionnaires remplis par les primo

congressistes sont encore à dépouiller et pourront donner des pistes de travail.

- déception du nombre de femmes qui composent la CEN et du nombre de cadre C
- proposition de document unique associant DO, RR, statuts.
- proposition d'un collectif de rédaction du document de congrès qui interviennent bien en amont du prochain congrès.

Suivi territorial : répartition des départements

21 – 71 – 89 - 58 **Magali Julien**

67 – 68 - 57- 88 - 54 - 55 **Johan Oudit**

25 - 39 – 70 - 90 **Stéphane Borde**

68

79 -86 – 16 - 17 **Nathalie Michalzenia, Philippe Gory**

23 - 87 - 19 - 24 **Philippe Gory, Sébastien Fouillade**

01 - 69 - 38 - 42 - 73 - 74 - 07 - 26 **Cécile Mazaud, Fabrice Bardet**

84 – 05 - 04 - 06 - 83 – Disi - Dircofi PACA SEOM

Fred Sottet, Josepha Mille, Christel Caudron, Claire Sarraïl, Sandrine Correia

30 - 34 - 11 - 66 **Thami Fathi, Michel Rabillard**

46 - 12 - 81 - 82 - 09 - 65 - 31 - 32 - Dircofi **Jean-Marc Servel, José Navarro, Julie Fauvel**

33 - 24 - 40 - 64 - 47 **Laurent Bancon, Michel Rabillard, Nadège Viry**

44 - 85 - 49 - 72 - 53 **Marielle Arteaud, Nathalie Michalzenia**

29 - 56 - 35 - 22 **Alexandra Christien, Marie Richer**

14 - 50 - 61 - 76 - 27 **Alain Devaux**

45 - 28 - 41 - 37 - 36 - 18 **Rémi Virgili**

03 - 63 - 15 - 43 - 48 **Fabrice Bardet, Pascale Baldo**

51 - 52 - 10 - 08 **Marie-Pierre Borel**

02 - 80 - 59 - 62 **Yan Ruder, Thomas Remmery**

60 – DINR – SARH – ENFIP ADM - 93 :**Samuel Dangin**

92 - DVNI - DNEF - DGE - DNVSF : **Roberto Goncalves**

75 – 95 – DIRCOFI IDF - DSFP AP-HP **Catherine Martine**

78 – Centrale - DISI IDF – SDNC **Eric Chabroulet**

77 – 94 **Ophélie Maniglier**

91 **Roberto Goncalves - Ophélie Maniglier**

Guadeloupe, Saint Martin et ses îles **Bertin Chénilco**

Martinique Guyane : **Laurent Dubois**

Réunion Mayotte : **Mickael Jalma**

Pb évoqués :

- situation de la Guyane : est passée en syndicat autonome, pour l'instant pas de convention avec la CGT FIP.
- DIRCOFI et DISI Centre Ouest : dissolution de la section, les adhérents sont dans les sections syndicales.

Séance 5 : Jeudi 29 Juin matin Présidence : Philippe Gory – RDD : Rémi Virgili

Point des FNI :

Récapitulatif des FNI depuis 2012 montrant l'érosion du nombre de syndiqué-es à peu près proportionné à la baisse du nombre d'agent-es. En 2022, baisse du nombre d'actif-ves mais légère

augmentation du nombre de retraité-es.

En juin 2023, 300 FNI de moins par rapport à juin 2022. Constat de la mauvaise remontée des cotisations.

5000 syndiqué-es sont encore sans collecte.

Droits syndicaux :

Rappel de la baisse des droits due à la perte prévue des droits dérogatoires

A celle-ci s'est ajoutée la baisse suite aux dernières élections avec la perte d'un siège au CSAM.

La perte représente 40 % sur 5 ans. La baisse des droits sera intégralement effective en 2024.

Les droits syndicaux des permanent-es (ou quasi) seront neutralisés l'année du départ en retraite. Les sections doivent y être attentives et informer le bureau national des éventuels partants, 3 départs identifiés en 2023.

En 2022, 30 sections ont demandé un complément de droits et malgré cela 7000 CTS n'ont pas été utilisés.

Rappeler aux sections la nécessité de faire remonter leur consommation de droits régulièrement et à minima avant septembre. Sans cela, il est impossible d'accorder des compléments de droits.

Avant la direction fédérale de juillet, proposition de conserver un **taux de 11 % de droits pour l'interpro.**

Vote : Pour = 41 ; Contre = 1 ; Abstention = 4

Politique financière

Les remontées des cotisations sont inférieures aux autres années, cela entraîne des difficultés de trésorerie au syndicat national.

La remontée régulière des cotisations par les sections, à minima en mars, juin et décembre est vitale pour le syndicat comme pour l'ensemble des structures CGT !

Les dons à la caisse de solidarité sont restés modestes.

Congrès : Participation des sections : **40 % ne sont pas encore versé.**

Bilan financier du congrès et de la souscription présenté en septembre.

Calendrier des CEN pour 2023:

Proposition CEN de septembre

Vote : Pour = 39 ; Contre = 3 ; Abstention = 3

Proposition CEN de novembre et décembre

Vote : Pour = 44 ; Contre = 0 ; Abstention = 1

Séance 6 : Jeudi 29 Juin AM Présidence : Catherine Martine - RDD / Hélène Guerra

Points pratiques CEN et questions diverses

Droits syndicaux :

Consommation de CTS au-delà des articles 13 : les membres de la CEN peuvent utiliser des CTS

pour leur activité nationale (CE, CR soutien...). Ils doivent faire remonter de façon régulière le détail au bureau national de façon à permettre une bonne gestion prévisionnelle (identification apparente dans les tableaux). Une dotation est prévue à cet effet au plan national, pour éviter de ponctionner les droits des sections de rattachement et avoir une vision prospective des consommations. A défaut de pouvoir anticiper, le bureau national reverse les droits utilisés à la section, mais cela complique la gestion.

Délais de route dans SIRHIUS :

En principe, ce sont les directions locales qui doivent renseigner ces informations dans l'application (la note qui régit les délais de route est sur le site dans l'espace réservé aux sections). Il faut faire un mel à la hiérarchie pour l'en informer afin qu'elle alimente SIRHIUS sous le code CADRS (autres absences syndicales-délai de route)

Des pratiques diverses sont néanmoins constatées selon les directions locales. Il est parfois possible de mettre « autre motifs-mission » dans l'application pour justifier les temps de trajet.

Visite de services en dehors du département d'affectation :

Dans le cadre du suivi régional, les membres de la direction nationale peuvent être amenés à se rendre dans les services de leur périmètre territorial (DISI, DIRCOFI, sites divers...). Les textes ne l'interdisent pas pour les représentants nationaux, donc ils sont par principe autorisés à le faire. Pour autant, au titre des bonnes pratiques, il est conseillé de prévenir le responsable de site de votre présence. En revanche, lorsqu'il s'agit de participer à une action (ex : distribution de tract) le responsable de site doit être absolument prévenu. En cas de difficultés rencontrées localement, il est important de les faire remonter au bureau national.

Demandes de justificatifs des absences syndicales par les directions locales.

La direction générale a été informée dès le retour du congrès, de la liste de la nouvelle CEN, à charge pour elle de redescendre l'information en local. Le calendrier des CEN du 2ème semestre sera également envoyé à la direction générale. En cas de difficultés, il est conseillé de renvoyer les directions locales vers le bureau national ou la DG.

Remboursements de frais :

Le train est remboursé, mais les billets peuvent être demandés à l'avance au bureau national pour éviter de faire l'avance. Idem pour l'hébergement, la CGT a des contrats avec le groupe ACCOR autour du siège de la CGT (67€ la nuit avec un minimum de 3 nuitées dans les Séjours et Affaires). Dans ce cas les factures sont directement réglées par le BN. Comme pour le train, il est vivement conseillé de prévenir le bureau national bien en amont, parce que lorsque les quotas de réservation sont atteints les prix augmentent de façon très importante. Les remboursements se font sur la base 80€ la nuitée, 9€ le repas du midi et 20€ le soir sur justificatifs (photocopies acceptées).

Par ailleurs, afin de ne pas trop alourdir le poste frais de déplacement, il est demandé dans la mesure du possible de ne pas laisser les véhicules stationnés dans les gares et les aéroports.

Pas de questions diverses